



## LETTRES & ARTS SEPTIMANIENS

7, rue Rouget de Lisle 11100 NARBONNE

Grand Prix de la Ville de NARBONNE  
(Offert par la Municipalité)

### RÈGLEMENT DES PRIX DE POÉSIE

(Ouverts du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2018)

#### « Los Trobadors »

-----

Cette distinction qui sanctionne la plus haute moyenne, est attribuée pour l'ensemble des œuvres présentées. La participation impose au concurrent, l'envoi d'un **minimum de huit œuvres**, réparties dans **au moins quatre sections**, choisies parmi les huit proposées ci-dessous.

#### ---- SECTIONS ----

**1-Prix « Ermengarde »** (Offert par Lettres & Arts Septimaniens) :

réservé aux sonnets en vers alexandrins ABBA-ABBA-CCD-EDE ou EED :

Une prosodie rigoureuse est exigée pour cette section

**2- Prix « Paul Raynal »** (Offert par Lettres & Arts Septimaniens) : \_\_\_\_\_

Réservé aux poèmes en versification **classique**, stances et quatrains, excluant toutes les formes fixes.

**3- Prix « Jean Lebrau »** (Offert par Lettres & Arts Septimaniens) :

Réservé aux poèmes **néoclassique**. Uniquement des quatrains respectant l'alternance.

**4- Prix « Jean Camp »** (Offert par Jean POUYTES) \_\_\_\_\_

Réservé aux seules **formes fixes** suivantes : ballade octosyllabique, ghazel, maillet, rondel, terza-rima, triolet triple (en cas de pluralité, diversifier les formes présentées).

**5- Prix de Poésie libre\*** ou de **Prose poétique** (Offert par L.A.S.) :

\***Poésie libre**, c'est-à-dire une poésie située en-dehors des règles conventionnelles, qui ne s'appuie pas sur la rime, ne considère pas le vers comme un segment de phrase construit sur un nombre déterminé de syllabes, mais tire son harmonie d'un rythme que chaque poète instaure à sa guise en veillant au choix des mots, à leur combinaison en images originales.

**6- Prix « Robert Giraud »** (Offert par L.A.S.) :

Réservé aux **Contes et Nouvelles** (Préciser la catégorie).

Ne présenter que trois titres maximum, chacun ne dépassant pas **quatre pages**

**7- Prix « Drs Paul & Albert Duplessis de Pouzilhac »** (Offert par les familles Duplessis de Pouzilhac et Sentenac) :

Poèmes à **thème imposé**.--- Choix pour l'année 2018 : « **PASSE LE TEMPS** ».

Ce Prix n'accepte *qu'un seul poème par candidat, avec deux possibilités* :

« **7-A** » (forme classique, ainsi que la section 2) ou « **7-B** » (poésie libre, ainsi que la section 5).

**8- Prix « Guiraud Riquier »** (Offert par le Cercle Occitan de Narbonne)

Réservé aux poèmes en **langue d'oc**. Forme, **graphie** et sujet sont laissés au gré de l'auteur.

Préciser le dialecte utilisé. Joindre **obligatoirement** une traduction en français.

#### ----- ATTRIBUTIONS DES PRIX -----

Selon le niveau des notes obtenues par section il sera décerné : trois Prix et trois mentions.

---

Le bénéficiaire d'un 1<sup>er</sup> Prix sera placé « *Hors concours* » dans la section considérée, pour une durée de **deux ans**.  
En cas de succès identique durant cette période, il recevrait un diplôme « *Rappel de 1<sup>er</sup> Prix* ».

---

Le lauréat de la ville de Narbonne, quant à lui, restera « *Hors concours* » pour une durée de **dix ans**.  
Comme dans le cas ci-dessus, un diplôme « *Rappel de Grand Prix* » pourrait lui être attribué entre temps.

---

Tous les candidats inscrits sur le palmarès se doivent d'être présents (ou représentés) à la remise de leurs Prix.  
Aucun envoi postal ne saurait être effectué par la suite. Toutefois, les récompenses non distribuées pourront être retirées au siège de L.A.S. dans les six mois qui suivent la remise, et après en avoir fait la demande par écrit. Passé ce délai, elles redeviendront la propriété de l'As AVRIL sociation.

---

Eventuellement, l'envoi d'un diplôme reste possible après la transmission d'une enveloppe de format 23 x 32, timbrée (courrier 50 g) et libellée à l'adresse du destinataire.

---

---

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

---

**A – PRESENTATION DES TEXTES** Les œuvres, inédites, non primées par ailleurs, dactylographiées sur des feuilles de format A4, seront fournies en **quatre exemplaires**,  
tenus groupés, sans lesagrafer (sauf les Nouvelles).

---

Les poèmes ne devront pas dépasser trente vers (ou lignes) par page (Impératif).

---

Les photocopies seront nettes et parfaitement lisibles.

---

Chaque page, dépourvue de toute illustration, commentaire, signe particulier ou rature, portera :à

---

- En haut et à gauche : **le numéro de la section**. (Important)

---

- En haut et à droite : une référence composée de **2 lettres plus 3 chiffres** (exemple : AB 123).

---

**B – ANONYMAT.** Une feuille mentionnant l'identité du candidat, son adresse ainsi que la liste des œuvres présentées, sera placée dans une enveloppe cachetée, ne portant en évidence que ladite **référence chiffrée**.

---

**C – FRAIS DE PARTICIPATION** Ils comprennent un droit d'inscription fixé à **quinze euros**. À cette somme, il convient d'ajouter une contribution supplémentaire de **deux euros** pour chaque œuvre présentée.

---

Le montant total sera réglé par chèque joint à l'envoi, libellé à l'ordre de : **Lettres & Arts Septimaniens**.

---

**D – CORRESPONDANCE.** Chaque candidat fournira deux enveloppes timbrées et libellées à son adresse :

---

- Une (format 16 x 23), tarif 50 grammes pour communication du palmarès (début janvier).

---

- Une (format 11 x 16), tarif 20 grammes pour l'envoi du Règlement de l'année suivante.

---

---

### **ENVOI DES PARTICIPATIONS**

---

Le dossier comprendra les pièces suivantes : A - Les œuvres en quatre exemplaires,

---

B - L'enveloppe d'anonymat,

---

C - Le chèque de participation,

---

D - Les deux enveloppes de correspondance.

---

L'envoi (suffisamment affranchi et non recommandé) sera adressé entre le **01/09** et le **31/10/2017** à la Secrétaire du Concours :

---

**Marie-Paule MUR**

---

**11 Quai Paul Riquet**

---

**11120 ARGELIERS**

---

**Tél : 06 10 22 54 54 + 04 34 27 96 92**

---

**-La Remise des Prix aura lieu le 19 Avril 2019 (15h) à la salle des Consuls à la Mairie de NARBONNE.**

---

Notes : Les organisateurs de ce Concours et les jurés ne peuvent être candidats. Les décisions du jury seront sans appel.

---

Les lauréats autorisent la publication de leurs œuvres primées dans la revue de l'Association : « *Los Trobadors* ».

---

Primées ou non, les œuvres ne seront pas rendues ; elles seront détruites six mois après la remise des Prix.

---

Pour chaque candidat, le fait de participer vaut acceptation du présent Règlement.

---